

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue
Le 4 mars 2013 tenue à Sainte-Christine**

Séance tenue à la salle municipale sise au 629, rue des Loisirs à 20h00 à
Sainte-Christine, province de Québec

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Et les conseillers suivants :

Monsieur Fernand Laplante, conseiller,
Monsieur Denis Brisebois, conseiller
Monsieur Mario Noël, conseiller
Monsieur Aimé Loranger, conseiller
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jean-
Marc Ménard.

Était également présente:

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire, est présentement absente

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

40-03-2013

Il est proposé par M. Mario Noël et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour
en ajoutant les sujets suivants :

9. Transport voirie :

c) Paiement à DJL; Libération de la retenu, 5%

10. Hygiène du milieu

a) Demande d'appui à la Régie Intermunicipale Acton et des Maskoutains

Le point varia est laissé ouvert. Les sujets inscrits et tout autre sujet pourront y
être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de vote sur le sujet sont
alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 4 FÉVRIER 2013**

41-03-2013

Il est proposé par M. Fernand Laplante et résolu à l'unanimité que le procès-
verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit adopté tel que présenté.

4. SUIVI

Un suivi des procès-verbaux des séances est fait avec tous les conseillers.

**5. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE
FÉVRIER 2013**

42-03-2013

Il est proposé par M. Denis Brisebois et résolu à l'unanimité d'approuver la liste
des comptes soumis séance tenante. Cette liste de chèques fait partie intégrante
de la présente résolution.

Comptes soumis à l'approbation du conseil

Comptes payés	Chèque # 034 à 059	63 421.10\$
Salaires payés	Chèque # 032 à 064	6 416.30\$
	Total	69 832.40\$

6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La période de question réservée au public.

Aucune question

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dépôt de la liste des comptes de taxe à recevoir en date du 4 mars 2013

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la « Liste des taxes à recevoir » en date du 4 mars 2013.

ATTENDU QU' un envoi recommandé sera acheminé spécifiant la date limite pour la procédure avant la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

43-03-2013 Il est proposé par M. Denis Brisebois
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à entamer les procédures de vente pour taxes si le citoyen ne respecte pas les échéances données.

B) Offre de services des aviseurs légaux

44-03-2013 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de la Firme Monty Coulombe pour l'entente de service de première ligne pour l'année 2013 pour un montant 750.00\$ plus taxes.

C) Fermeture du bureau municipal pour Pâques

45-03-2013 Il est proposé par M Aimé Loranger
Et appuyé à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal lundi le 1^{er} avril 2013 pour le congé de Pâques.

D) Dépense suite au décès de M. Paul Beulac

46-03-2013 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité d'entériner la dépense de 75\$ taxes incluses pour l'achat d'une plante (à la demande de la famille) suite au décès de M. Paul Beulac mari de Mme Huguette Saint-Pierre Beulac, mairesse.

E) Congrès de l'ADMQ

47-03-2013 Il est proposé par M. Aimé Loranger
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription au montant de 460\$ taxes en sus de Mme Caroline Lamothe, directrice générale, au congrès de l'ADMQ le 12-13 et 14 juin 2013 à Québec.

F) Renouvellement de la commandite du feuillet paroissial 2013

48-03-2013 Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité de renouveler la participation de la municipalité au feuillet paroissial.

G) Média-poste

49-03-2013

Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'envoi d'un média-poste pour le mois de mars 2013.

Entretien de la pelouse

Le contrat a été octroyé en mars 2012 pour deux ans suite à la résolution 64-03-2012. Il n'est pas à renouveler pour l'année 2013.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) Rapport du chef pompier

M. Jacques Leclair, directeur du service d'incendie, fait son rapport mensuel.

9. TRANSPORT VOIRIE

A) Rapport de l'inspecteur

M. Gilles Tétreault, Inspecteur en voirie, est absent.

B) Demande d'aide pour l'asphalte du 1^{er} Rang Ouest

Point remis

C) Paiement de la retenue 5% à DJL

50-03-2013

Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la retenue de 5% tel que spécifié à l'entente suite au pavage de la phase I du 1^{er} rang Ouest.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

A) COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES — OPPOSITION AU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que, selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités dans le cadre de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

CONSIDÉRANT que, selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

CONSIDÉRANT que les matières désignées comme « Autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et en vertu duquel il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

EN CONSEQUENCE,

51-03-2013

Il est proposé par M. Fernand Laplante
Et résolu à l'unanimité De demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation, dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR).

11. URBANISME

12. LOISIRS ET CULTURE

A) AGA Loisirs de Sainte-Christine

Tous les membres du conseil sont invités à l'AGA des Loisirs de Sainte-Christine le 25 mars 2013 à 20h00, à la salle municipale.

13. RAPPORT

14. VARIA

15. CORRESPONDANCE

A) Programme « Changer d'air »

52-03-2013

Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité d'adhérer au programme « Changer d'air » en autorisant le changement de 5 poêles à bois pour les citoyens sur le territoire de Sainte-Christine. Ce programme coûte 100\$ par poêle à bois à changer

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

53-03-2013

Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h30

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Caroline Lamothe
Directrice générale et

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse